

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 17 décembre 1867](#)

Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 17 décembre 1867

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[17 décembre 1867](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Noizet, Charles René](#)

Lieu de destinationMetz (Moselle)

Description

RésuméSur le procès opposant Godin à Corneau frères. Godin informe Noizet que le président de la cour de Metz veut juger l'affaire, qui a pris du retard à cause de la maladie de Jules Favre et de la sienne, et qu'en raison de l'indisponibilité de Jules Favre retenu au Corps législatif jusque mars 1868, il doit demander à un avocat de plaider à la place de ce dernier.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#), [Santé](#)

Personnes citées[Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieux cités[Metz \(Moselle\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)

Collation1 p. (226r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Quai le 17 7^{me} 1867
 A Monsieur Pizet

Monsieur

Je viens de m'inscrire de Paris
 que M. le Président de la cour de
 Metz voulant une solution prochaine
 à mon appel est obligé M.
 Jules Favre qui est retenu au Corps
 législatif de me conseiller le choix
 d'un autre avocat, je suis forcé
 le consulter, mais j'ai le espoir que
 vous pourrez comprendre mon embarras
 à la cour

M. Jules Favre malade il y a quelques
 jours ne peut penser à mon affaire au
 moment de son retour à la santé
 j'ai été gravement malade à mon
 tour et obligé complètement de rester
 étranger aux préoccupations de
 affaires c'est après une telle situation
 que je suis obligé de faire choix
 d'un autre avocat car ce ne serait
 guère avant le mois de mars que
 M. J. Favre pourrait se occuper
 de cette affaire, vous obtiendrez je suppose
 au moins le temps nécessaire pour
 que mon nouvel avocat ait pu lire
 l'original agréer Monsieur mes respects à M.